

## COMMUNIQUÉ

< 10 octobre 2017 >

# CREATION D'UNE COMMISSION DE CONCILIATION COMPETENTE EN MATIERE D'URBANISME DANS LES BOUCHES-DU-RHONE

Conformément à son arrêté du 29 septembre 2016, le Préfet des Bouches du Rhône a installé une commission de conciliation en matière d'urbanisme, ainsi que le prévoit la loi, au cours d'une réunion le 5 septembre 2017. France Nature Environnement Bouches-du-Rhône (FNE 13) y était présente en la personne de son président Pierre APLINCOURT et de Jean-Marie GLEIZES.

Cette commission regroupe 12 membres désignés par le Préfet, à parité des élus et des personnalités qualifiées, dont FNE 13. Elle a pour objet, pour ce qui nous concerne, de rechercher un accord lors de conflits entre l'autorité compétente et les personnes associées à l'élaboration des documents d'urbanisme, de formuler des propositions alternatives. Ni instance de décision, ni instance organe consultatif c'est une instance de médiation.

La commission peut être saisie, entre autres, par les associations locales d'usagers agréés et par les associations de protection de l'environnement agréés. La saisine peut intervenir au moment de l'arrêt ou de l'approbation du document d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale).

Les associations agréés peuvent saisir la commission en adressant leur requête par courrier en recommandé avec AR, au président de la commission<sup>1</sup>, en l'occurrence Georges Cristiani, président de l'union de maires de Bouches du Rhône. FNE 13 siégeant dans cette instance peut aussi porter les requêtes des associations<sup>2</sup>.

Lors de la réunion d'installation, et devant les réticences de plusieurs membres, notamment des élus, FNE13 a souligné l'importance du dialogue en amont des décisions en matière d'urbanisme et sa satisfaction de pouvoir, lors de conflits, exprimer le point de vue des associations dans un souci de trouver des solutions d'intérêt général bonnes pour le territoire.

Le conseil d'administration de FNE13 a désigné, pour représenter notre fédération à cette commission, Jean Marie GLEIZES comme titulaire et Raymond MARTINI comme suppléant<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Courrier à adresser à monsieur le Président de la commission de conciliation compétente en matière d'urbanisme, Secrétariat de la commission, DDTM13 / Service Urbanisme, 16 rue Antoine Zattara, 13332 Marseille cedex 3

<sup>2</sup> Pour une plus grande efficacité de l'action de notre mouvement, une bonne information réciproque, le plus en amont possible est fortement recommandée.

<sup>3</sup> Jean Marie GLEIZES, [gleizes.jean-marie@orange.fr](mailto:gleizes.jean-marie@orange.fr), 06 72 27 34 00  
Raymond MARTINI, [raymond.martini@wanadoo.fr](mailto:raymond.martini@wanadoo.fr), 06 34 72 06 44